

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8, 9, 10 et 11 avril 2025

2025 DVD 38 "Fonds Vert" - Aménagement de la Place du Colonel Fabien (10e et 19e) et de la place de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier en date 2 décembre 2024 du préfet de Paris adressé à la Mairie de Paris confirmant l'attribution d'une subvention au titre du Fonds vert, instruite par l'AESN, d'un montant de 970 000 euros pour l'aménagement de la place du Colonel Fabien (10e et 19e) et d'un montant de 150 001 euros pour l'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville (4e) ;

Vu le projet de délibération 2025 DVD 38, en date du 25 mars 2025 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'État deux conventions de financement au titre du « Fonds verts » pour l'aménagement de la place du Colonel Fabien 10^e et 19^e et l'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville 4^e ;

Vu la saisine pour avis du Conseil de Paris Centre, en date du 24 mars 2025 ;

Vu la saisine pour avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 24 mars 2025 ;

Vu la saisine pour avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 24 mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^{ème} commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe à la présente délibération pour le versement à la Ville de Paris d'une subvention d'un montant de 970 000 euros par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) au titre du « Fonds vert » pour l'aménagement de la place du Colonel Fabien, dans les 10^{ème} et 19^{ème} arrondissement.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe à la présente délibération pour le versement à la Ville de Paris d'une subvention d'un montant de 150 001 euros par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) au titre du « Fonds vert » pour l'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville, dans le 4^{ème} arrondissement.

Article 3 : Les recettes seront inscrites au budget d'investissement de la Ville de Paris aux titres des exercices 2025 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Anne HIDALGO